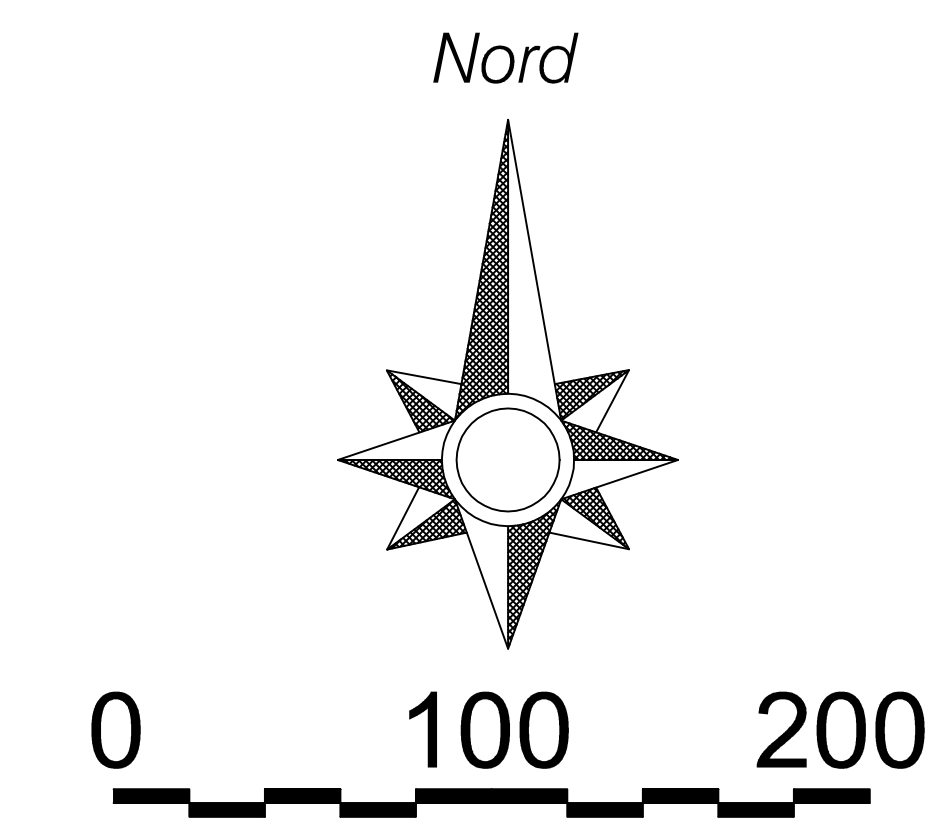
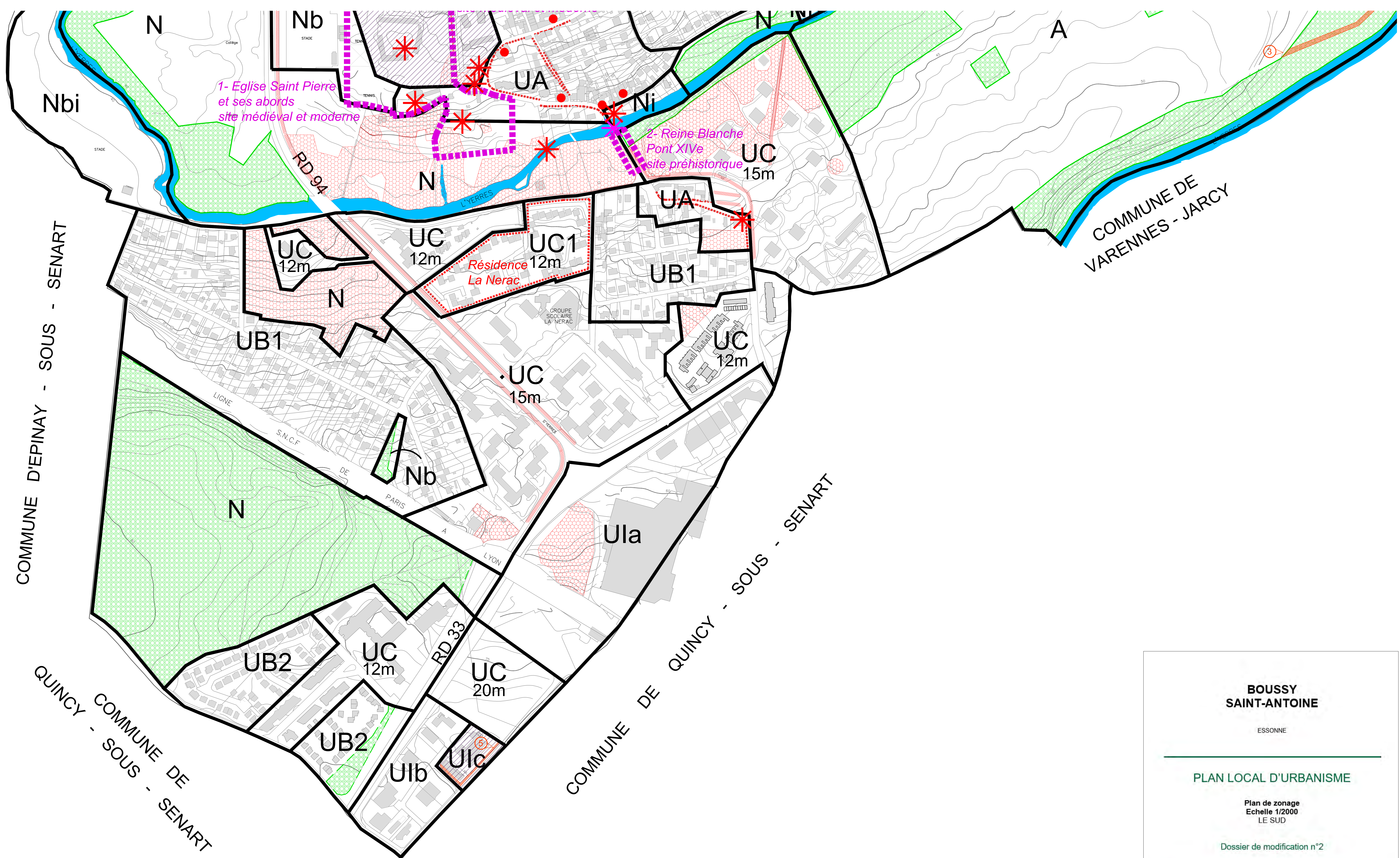




LEGENDE

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISE CLASSE
- ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

EMPLACEMENTS RESERVES				
N°ER	N° PARCELLES	OBJET	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	AM142, AM147, AM148, AM206, AM207	Aménagement du chemin des Plantes	Commune	610 m², sur une largeur de 2m
2	AA 281	Extension du cimetière	Commune	1 362 m²
3	AD7	Prélèvement du chemin du Ruisseau	SyAGE	2 500 m², sur une largeur de 7m
4	AD31, AD32	Aménagement des Georges Couillard	Conseil Général	415m², sur une largeur de 5m
5	AD329, AD337	Aménagement d'espaces publics	Commune	100 m²

- MONUMENTS HISTORIQUES
- SITE ARCHEOLOGIQUE
- EEMPLACEMENTS RESERVES POUR MIXITE SOCIALE
Article L.151-41 4° du Code de l'Urbanisme
- 30% minimum de logements sociaux
- 100 % de logements sociaux

- Protection au titre de l'article L 151- 19 du Code de l'urbanisme
- CONSTRUCTION REMARQUABLE
 - ENSEMBLE CONSTRUIT REMARQUABLE
 - COURS A PRESERVER
- Protection au titre de l'article L 151- 23 du Code de l'urbanisme
- ALIGNEMENT VEGETAL REMARQUABLE
 - ENSEMBLE VEGETAL REMARQUABLE

BOUSSY SAINT-ANTOINE

ESSONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage
Echelle 1/2000
LE SUD

Dossier de modification n°2

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2012

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2022